

riant entre 60° et 75° et plus, la plupart des chambres actuellement existantes sont suffisantes. Pour murir entre 65° et 68° il faut déjà de bons murs et des améliorations sérieuses : dans ce cas les "sub earth ducts" rendent de grands services. Mais pour murir à une température variant entre 60° et 63° les conditions imposées par le département de l'agriculture sont nécessaires. Les avantages de cette maturation entre 60° et 63° sont encore peu connus des fabricants. Ils ne le sont pas plus que la manière de procéder à cette maturation à basse température. Cependant il serait important que les fabricants s'y mettent. Un fromage mûri à basse température perd beaucoup moins de poids et arrive en Angleterre avec une qualité bien supérieure à celle des fromages mûris à plus haute température

VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE

Avis aux fabricants de beurre et de fromage

Dans les fabriques, tous les instruments de mesure comme les balances, les thermomètres, etc. doivent être vérifiés de temps à autre. Les bouteilles à babcock doivent être considérées comme des instruments de mesure. Il faut, lorsqu'on les achète, exiger que leur graduation ait été vérifiée par une personne compétente. Il serait bon d'exiger du vendeur une garantie sous ce rapport. Sur un lot de bouteilles à babcock on peut en trouver dont la graduation est inexacte.

AVIS AUX PATRONS DES FABRIQUES DE BEURRE ET DE FROMAGES

Fraude dans les répartitions.

Il existe actuellement dans certaines fabriques de beurre et de fromage une pratique fort condamnable qui mérite d'être signalée à tous les patrons.

Cette pratique consiste à faire les répartitions, non d'après la quantité du lait que chacun d'eux apporte, mais d'après cette quantité diminuée par exemple de 10%.

Voici comme la chose se passe.

Supposons que trois patrons A, B, C. aient apporté respectivement 1500, 2250 et 500 lbs de lait dans une fabrique et qu'il y ait une somme de \$32.50 à partager entre les patrons. La règle à suivre serait de diviser cette somme par le nombre total de livres de lait apporté, puis de multiplier le résultat

de cette division respectivement par 1500, 2250 et 500 lbs pour avoir ce qui revient à chacun d'eux. Eh bien la fraude consiste à réduire de 10% par exemple la quantité de lait apporté par chaque patron et de faire la répartition d'après les quantités ainsi obtenues qui seraient dans ce cas 1350 lbs, 2025 lbs et 450. En réalité le résultat de la répartition sera exactement le même que si l'on n'avait pas opéré cette diminution et chaque patron touchera la même somme que précédemment ; voici où se trouve le mal.

Si on l'avait procédé régulièrement, le premier patron aurait lu sur son enveloppe qu'il a apporté 1500 lbs de lait et reçu \$11.46, c'est-à-dire 76 $\frac{4}{10}$ c. par 100 lbs de lait et les deux autres patrons auraient aussi reçu 76 $\frac{4}{10}$ c. par cent lbs de lait.

Mais en pratiquant la fraude que je viens de signaler, le premier patron verra sur son enveloppe : apporté 1350 lbs de lait, reçu \$11.46, c'est-à-dire 85c par 100 lbs de lait ; de même pour les deux autres patrons qui recevront aussi 85c par 100 lbs.

Cette fraude a pour objet de faire tort, non aux patrons, mais aux fabriques voisines. Elle se répand de plus en plus, et on voit actuellement des fabriques qui paient apparemment par 100 lbs de lait des sommes de 90c et plus, ce qui nécessiterait un lait d'une richesse impossible pour la saison, ou une vente à un prix absurde. Les inconvénients de cette fraude sont ;

1o. Entretien par cette pratique déloyale d'un état malsain de division et de mauvaise concurrence entre les habitants d'une même paroisse.

2o. La ruine des fabriques les moins hardies : ce sont généralement les fabricants les plus honnêtes qui en sont la victime.

3o. Par ce procédé un fabricant peut toujours cacher ses mauvais rendements et les résultats d'une négligence coupable dans son travail. Ceux qui sont chargés de ventes peuvent eux aussi cacher leurs insuccès, quant ils ont vendu leurs produits à un prix trop bas.

4o. Par ce procédé, on peut même soustraire (je ne dis pas que ce dernier vol se commet, mais en tout cas il peut se commettre facilement) aux patrons une certaine somme sur la vente sans qu'ils s'en aperçoivent et tout en leur indiquant un fort rendement.

5o. Entretien d'une sécurité trompeuse parmi les patrons d'une fabrique mal conduite : souvent ces patrons auront à s'en repentir.

Pour combattre cette fraude, il y a deux moyens à la portée des patrons.